Acquisition d'OCS et Orange Studio par Groupe Canal Plus : l'Autorité conditionne la réalisation de l'opération à des engagements

Publié le 12 janvier 2024

Le 11 juillet 2023, Groupe Canal Plus a notifié à l'Autorité de la concurrence le projet de prise de contrôle exclusif des sociétés OCS et Orange Studio.

L'instruction menée par l'Autorité a été caractérisée par la tenue de nombreux échanges avec Groupe Canal Plus. L'Autorité a par ailleurs procédé à une très large consultation de marché à travers l'envoi de questionnaires à des dizaines d'opérateurs du secteur et la tenue de nombreuses auditions. Elle a en outre échangé avec l'ARCOM et la Direction générale des médias et des industries culturelles.

Après examen de l'opération, l'Autorité a autorisé celle-ci sous conditions. Afin de remédier aux risques d'atteinte à la concurrence identifiés, Groupe Canal Plus a souscrit des engagements visant, notamment, à préserver la diversité de l'offre cinématographique française.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 12 JANVIER 2024

Acquisition d'OCS et Orange Studio par Groupe Canal Plus : l'Autorité conditionne la réalisation de l'opération à des engagements

Lire le communiqué